

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Projets de règlements numéros 2026-338 à 2026-342

Aux personnes intéressées par les projets de règlements numéros 2026-338 à 2026-342 inclusivement, modifiant les règlements d'urbanisme numéro 2015-224, 2015-225, 2015-226, 2015-227 et 2015-229.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 juillet 2026, le conseil a adopté les projets de règlements suivants :

- Premier projet de règlement numéro 2026-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-224.

L'objet de ce règlement vise principalement à assouplir les règles entourant les bâtiments principaux et accessoires (superficie, volumétrie, nombre autorisés), en rajeunissant les grilles des spécifications et à majorer le coût des amendes pour contravention à l'une des dispositions dudit règlement. Il vise également à modifier certains articles dont le libellé entraîne des difficultés d'interprétation ou d'application.

- Projet de règlement numéro 2026-339 modifiant le règlement de lotissement numéro 2015-225.

L'objet de ce règlement vise à majorer le coût des amendes pour contravention à l'une des dispositions dudit règlement.

- Projet de règlement numéro 2026-340 modifiant le règlement de construction numéro 2015-226.

L'objet de ce règlement vise à majorer le coût des amendes pour contravention à l'une des dispositions dudit règlement.

- Projet de règlement numéro 2026-341 modifiant le règlement régissant l'émission des permis et certificats numéro 2015-227.

L'objet de ce règlement vise à majorer le coût des amendes pour contravention à l'une des dispositions dudit règlement. Il vise également à assouplir dans certains cas l'obligation de production de documents lors du dépôt d'une demande de permis de construction et à revoir le coût de certains permis

- Projet de règlement numéro 2026-342 modifiant le règlement relatif aux conditions des délivrance des permis de construction numéro 2015-229.

L'objet de ce règlement vise à majorer le coût des amendes pour contravention à l'une des dispositions dudit règlement.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 juillet 2026, à 18 h 30, à la salle du conseil municipal située au 330, rue Sauvé, Trécesson. L'objet de cette assemblée est de présenter les projets de règlements adoptés le 7 juillet 2026. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Tous les projets de règlements précités peuvent être consultés au bureau municipal, situé au 330, rue Sauvé, Trécesson, du lundi au jeudi inclusivement, entre 9 h 00 et 16 h 00.
4. Le premier projet de règlement numéro 2026-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-224 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Trécesson, ce 9^e jour du mois de juillet de l'année deux mille vingt-six.



Mario Morin
Directeur général adjoint
et greffier-trésorier adjoint